

LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Les trajets domicile-travail

Faits et chiffres de l'autosolisme



1 500 €

C'est la dépense moyenne annuelle en carburant d'une personne qui réside à 20km de son lieu de travail

La part des transports dans les émissions de GES en France est de

1/3

(dont 54% dû aux seules voitures)



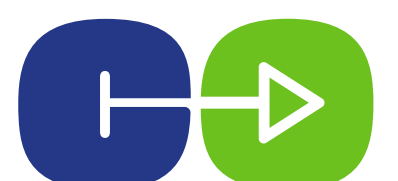
48 000

Décès prématurés par an engendrés par une exposition aux particules fines, liées à la pollution de l'air par les véhicules routiers



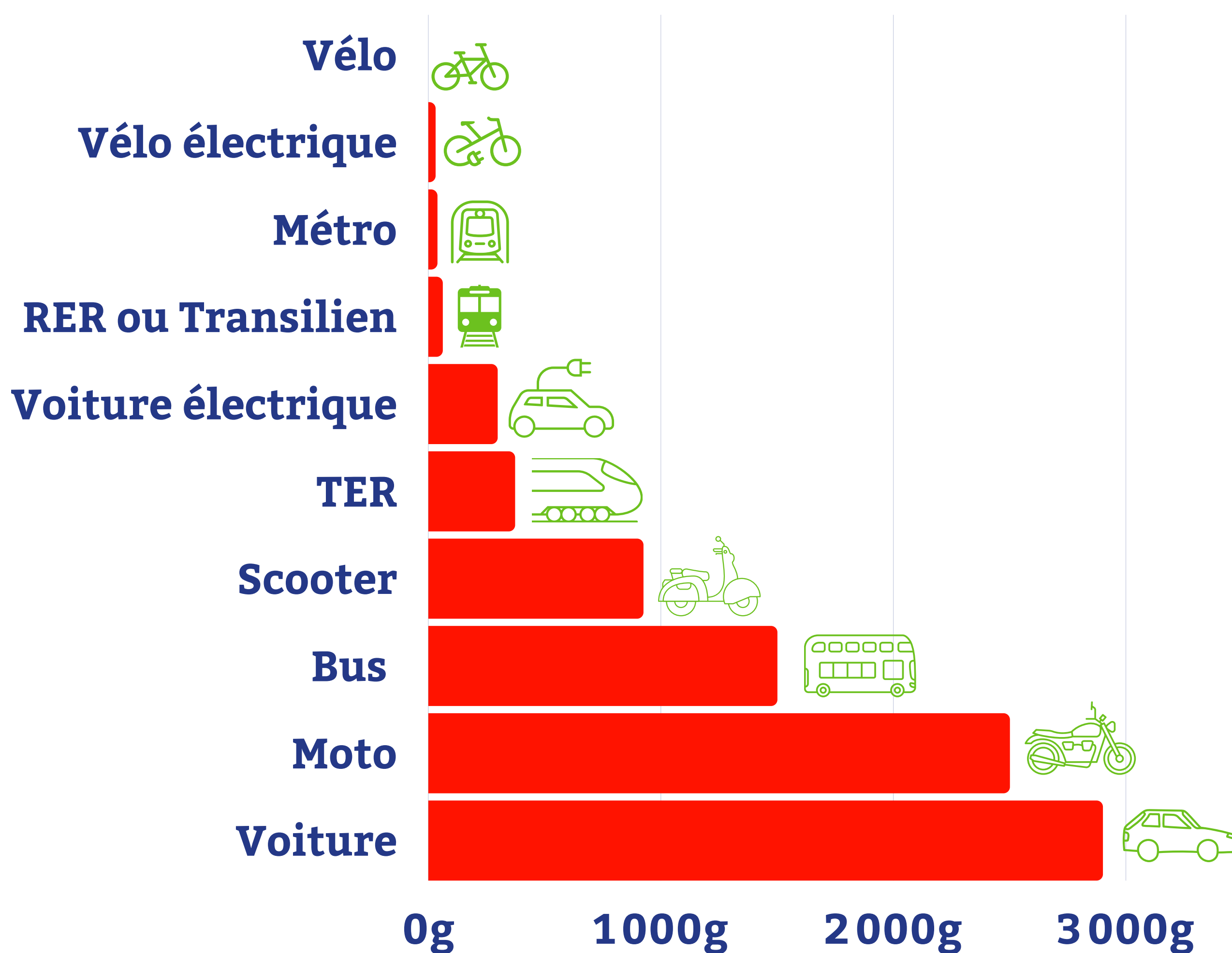
Formation d'embouteillages, difficultés à stationner, manque de relations sociales lors des trajets... sont autant de facteurs qui engendrent des situations de

STRESS



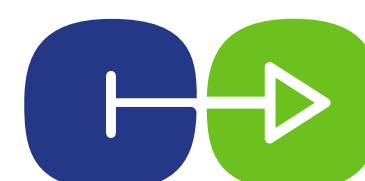
QUEL EST L'IMPACT CARBONE DE VOTRE MOBILITÉ ?

Le trajet domicile-travail Chiffres sur une base de 15km



Équivalent CO₂ par personne en France, incluant les émissions directes, et la production et distribution de carburant et d'électricité. La construction des véhicules (voiture, vélo, batterie, train ...) et des infrastructures (routes, rails ...) n'est pas incluse.

Sources : ADEME



BON À SAVOIR

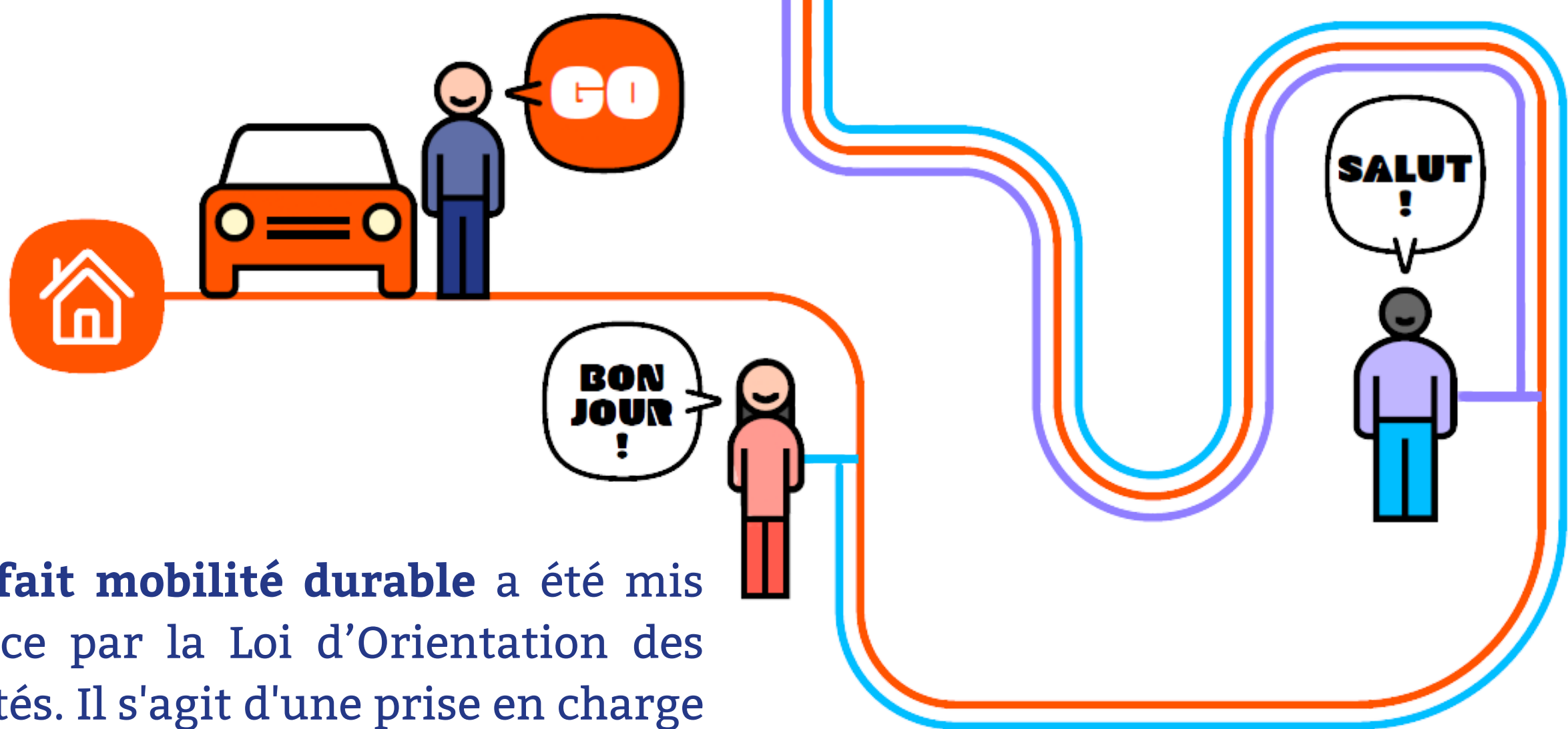
Les astuces pour mieux appréhender votre éco-mobilité



Les transports sont le deuxième poste de dépense des ménages et correspondent à une émission de gaz à effet de serre de 1/3 sur le total.

Le covoiturage n'ayant pas vocation à créer de la richesse, seuls les frais engendrés sont calculés et partagés, en plus permet de diviser par le nombre de covoitureur votre émission de GES.

Plus écologique et plus économique vous pouvez gérer vos covoiturages avec l'application **RIDYGO**



Le **forfait mobilité durable** a été mis en place par la Loi d'Orientation des Mobilités. Il s'agit d'une prise en charge forfaitaire totale ou partielle par l'employeur des frais de trajet domicile-travail des salariés qui se rendent au travail par des moyens de transports considérés comme écologiques. Son montant peut atteindre **500 euros** par an et par salarié.

